

## Plan jeunesse : les mesures adoptées - Principe directeur n°1

### Assurer les conditions de la réussite éducative

	Objectifs	Territoires	Déclinaison opérationnelle	
Principe directeur n°1	<b>Maintenir l'effort financier pour les constructions scolaires</b>	Guyane/Mayotte	1	Poursuivre l'effort financier déjà engagé
			2	Elaborer une programmation pluriannuelle
		Mayotte	3	Attribuer au Préfet des pouvoirs de gestion des constructions scolaires
			4	Finaliser la dissolution du SMIAM
			5	Rétrocéder les écoles aux communes
			6	Rendre effective pour les communes la charge de l'entretien courant des écoles
			7	Maintenir en place la cellule de construction scolaire en appui des communes
			8	Affecter les moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement
		Guyane	9	Pérénniser l'engagement budgétaire actuel en faveur des écoles primaires
			10	Inscrire cet engagement dans la durée par le biais d'une convention
		Polynésie française	11	Négocier la convention 56-07 du 4 avril 2007
	<b>Développer et organiser la restauration scolaire</b>	DOM	12	Publier l'arrêté PARS avant la fin du 1er semestre
		Guyane/Mayotte	13	Impliquer les partenaires institutionnels dans le déploiement du dispositif
			14	Créer un Comité départemental de la restauration scolaire
			15	Améliorer la gestion du dispositif par les gestionnaires et professionnaliser les acteurs
			16	Contrôler l'efficacité du dispositif en place dans les établissements scolaires
			17	Prise en compte dans les projets de réhabilitation ou de construction scolaires la nécessité de disposer de réfectoires ou d'une salle polyvalente destinée à la restauration scolaire
			18	Améliorer les conditions de distribution et de consommation de la collation scolaire
			19	Améliorer la qualité nutritionnelle et la variété de la collation servie aux élèves en favorisant le recours aux produits locaux.
			20	Rechercher des moyens de financement permettant d'améliorer la qualité nutritionnelle de la collation scolaire
		Guyane	22	Poursuivre l'expérimentation en cours
			23	Développer progressivement la PARS
	<b>Engager une formation des maîtres à la hauteur des enjeux et des défis pour améliorer la performance scolaire</b>		Mayotte	24
		Guyane	25	Mettre en place une formation professionnalisante en alternance
		DOM	26	Mettre en place une formation portant sur la culture et les traditions locales à destination des enseignants nouvellement affectés dans les outre-mer.
			27	Finaliser dans tous les territoires la création des ESPE avec les complémentarités géographiques et fonctionnelles possibles.
			28	Créer, en lien avec le MENESR, des parcours de formation pour aider les enseignants à mieux prendre en compte le bilinguisme voire le multilinguisme.
			29	Mettre en œuvre un parcours citoyen à destination des élèves.



## Plan jeunesse : les mesures adoptées - Principe directeur n°1

### Assurer les conditions de la réussite éducative

	Objectifs	Territoires		Déclinaison opérationnelle	
	Principe directeur n°1	Renforcer l'offre de formation	Mayotte	30	Augmenter progressivement les infrastructures existantes
31				Assurer la diversité des filières proposées aux étudiants.	
Guyane			32	Organiser un accompagnement stratégique pour permettre le développement de l'université devenue autonome	
			33	Etudier les moyens d'un partenariat renforcé avec les universités de proximité et de l'hexagone	
		Guyane/Mayotte	34	Développer progressivement des filières d'excellence permettant aux élèves d'intégrer des écoles ou formations de haut niveau	
Garantir la cohérence et la fluidité dans le parcours de l'élève			Guyane/Mayotte	35	Prendre en compte dans les programmes de construction scolaire la nécessité de la pré-scolarisation
		OM		36	Mettre en œuvre le Parcours Avenir
				37	Valoriser les compétences développées acquises dans le Parcours Avenir
				38	Associer les parents au suivi de la scolarité et à l'orientation de leur enfant
				39	Déployer la malette des parents
		DOM		40	Déployer progressivement les programmes de réussite éducative (PRE) dans les collèges REP+ et les écoles associées des quartiers prioritaires qui n'en sont pas dotés.
				41	S'assurer de leur efficacité partout où les PRE existent déjà
				42	Être en capacité de repérer précocement les décrocheurs potentiels
				43	Mettre en œuvre le droit au retour en formation
				44	Favoriser la mobilité des élèves et des étudiants par la mobilisation des dispositifs de mobilité européenne et internationale
			PF	45	Prendre en compte l'hyper-éloignement
		DOM	46	Encourager l'utilisation du numérique dans les établissements scolaires	
Principe directeur n°1	Garantir la cohérence et la fluidité dans le parcours de l'élève	Mayotte	47	Déployer une plateforme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme sous gouvernance partagée Etat/collectivités	
			48	Faciliter l'accès à la lecture publique par la création de la structure régionale du livre et le soutien aux manifestations visant cet objectif	
		Guyane	49	Développer l'accès à l'information, à la culture et à l'Education dans les secteurs isolés.	
		DOM	50	Valoriser les langues maternelles et les utiliser pour faire progresser la maîtrise de la langue française.	
		St Martin	51	Poursuivre l'expérimentation des classes bilingues en cours dans le 1er degré	
Principe directeur n°1	Déployer les contrats Haute Qualité Educative au service de la réussite scolaire	Guadeloupe Martinique	52	Déployer les contrats Haute Qualité Educative	
		Mayotte	53	Déployer les contrats Haute Qualité Educative	
		DOM	54	Articuler la démarche avec la mise en place des PEDT, associer les collectivités locales et les parents afin de mieux articuler le temps scolaire et le hors temps scolaire.	
		DOM	55	S'associer au MENESR pour le suivi annuel et l'évaluation des contrats	



## Plan jeunesse : les mesures adoptées - Principe directeur n°2

### Sécuriser les transitions entre la formation et l'emploi

	Objectifs	Territoires		Déclinaison opérationnelle
	<b>Principe directeur n°2</b>	<b>Optimiser et développer les outils de la politique de l'emploi</b>		56
			57	Maintenir la mobilisation des acteurs du Service Public de l'Emploi pour assurer le déploiement des emplois d'avenir
La Réunion			58	Evaluer l'expérimentation conduite en matière dérogatoire de prise en charge financière
			59	Encourager la mobilisation des contrats aidés dans le secteur marchand
Mayotte			60	Définir et mettre en œuvre d'un plan de formations structurantes en adéquation avec les besoins du territoire
			61	Renforcer l'accès à l'emploi des jeunes par une mobilisation adaptée des clauses des marchés publics.
<b>Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle</b>			62	Promouvoir auprès des jeunes les secteurs porteurs d'emploi en appui de Pôle emploi et des missions locales
		La Réunion	63	Poursuivre le déploiement de la garantie jeunes
		Antilles	64	Etendre la garantie jeunes et fixer un objectif de bénéficiaires des jeunes issus des quartiers prioritaires, sous forme de ratio
		Mayotte	65	Etendre la garantie jeunes et fixer un objectif de bénéficiaires des jeunes issus des quartiers prioritaires, sous forme de ratio
		DOM	66	Renforcer la formation pour les bénéficiaires des contrats aidés
<b>Principe directeur n°2</b>		<b>Renforcer la mobilité</b>	OM	68
	69			Sécuriser les parcours de formation en mobilité
	DOM		70	Recentrer l'intervention de LADOM sur son cœur de métier
	NC		71	Maintenir le programme Cadres Avenir
	WF		72	Renforcer le programme Cadres Avenir
	SPM		73	Maintien du régime d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants
	<b>Accentuer l'effort en faveur de la jeunesse mahoraise</b>		74	Mettre en place un programme de formation des cadres
			75	Etudier l'évolution de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
			76	Promouvoir l'intégration des jeunes mahorais dans les grandes écoles de la Défense.
			77	Poursuivre la transposition progressive du code du travail dans le code du travail applicable à Mayotte



**Plan jeunesse : les mesures adoptées - Principes directeur n°3 et 4**  
**Encourager l'autonomie et la prise d'initiatives**  
**Favoriser l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel**

	Objectifs	Territoires		Déclinaison opérationnelle
<b>Principe directeur n°3</b>	<b>Encourager l'autonomie et la prise d'initiatives des jeunes</b>	DOM	78	Faciliter la recherche de stages et la prise de contacts des jeunes ultra-marins par la mise en ligne d'informations
			79	Poursuivre la revalorisation du Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif (FEBECS)
			80	Réaliser un bilan des expérimentations ultramarines dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
			81	Territorialiser les appels à projets d'essaiimage outre-mer du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
			82	Maintenir la priorité dont bénéficient les jeunes outre-mer dans le Service Civique
			83	Encourager le déploiement du grand programme de service civique "Education" en Outre-mer
			84	Intensifier les partenariats avec les enseignes nationales ou leurs déclinaisons locales pour poursuivre le développement des avantages à destination des volontaires du service civique
			85	Organiser les rencontres nationales de la jeunesse ultra-marine
			86	Organiser le 1er salon des étudiants ultra-marins
<b>Principe directeur n°4</b>	<b>Promouvoir le sport</b>	Guyane	87	Développer l'apprentissage de la natation en Guyane
		DOM	88	Poursuivre la politique de développement de pôles labellisés au plan national et la structuration des services haut niveau du réseau Grand INSEP
		OM	89	Accompagner des projets d'insertion et de formation par le sport
			90	Maintenir notre soutien à la candidature des jeux de la francophonie
		OM	91	Encourager le développement du sport amical et de compétition
			92	Assurer la participation des jeunes ultra-marins à l'appel à projets « mon euro 2016 »
		DOM	93	Assurer la participation des jeunes ultra-marins au championnat européen de football scolaire
		OM	94	Accueillir 1000 jeunes ultra-marins lors de la compétition de l'EURO 2016
			95	Garantir la représentation des jeunes ultra-marins à la COY 11
<b>Principe directeur n°4</b>	<b>S'appuyer sur la culture</b>	OM	97	Accompagner les initiatives qui valorisent la créativité et les cultures des jeunes ultra-marins
		DOM	98	Conventionner avec des structures travaillant dans les secteurs artistique, culturel et sportif et visant la professionnalisation et l'insertion des jeunes
			99	Rechercher des partenariats avec le Mémorial ACTe autour d'actions culturelles et artistiques



## Plan jeunesse : les mesures adoptées - Principe directeur n°5

### Lutter contre la délinquance et favoriser le mieux vivre ensemble

Principe directeur n°5	Objectifs	Territoires		Déclinaison opérationnelle	
	Lutter contre la délinquance		DOM	100	Financer la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes
		DOM	101	Développer la prévention et la lutte contre la délinquance et la marginalisation via les CLSPD.	
		DOM	102	Maintien du dispositif SAGES en zone gendarmerie	
		DOM	103	Poursuivre le partenariat Police/Education nationale	
Guyane				104	Décliner un plan d'actions triennal en direction des jeunes en situation d'isolement géographique
				105	Poursuivre le plan EVIDENCE pour prévenir et lutter contre le décrochage et les violences scolaires.
Mayotte				106	Développer des structures éducatives et d'encadrement ainsi que la prise en charge des mineurs en situation d'isolement ou de grande difficulté
				107	Evaluer le dispositif expérimental « médiateurs »
Martinique				108	Maintenir le dispositif « élèves pairs »
				109	Poursuivre le dispositif "parents acteurs non spectateurs"
Vivre Ensemble	OM	110	Lancement d'un concours ayant pour objectif le mieux-vivre ensemble		